

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 mars 2025

FIN DU MAINTIEN À VIE DANS LE LOGEMENT SOCIAL - (N° 905)

Tombé

AMENDEMENT

N ° CE82

présenté par

M. Jolivet, Mme Le Hénanff et M. Patrier-Leitus

ARTICLE PREMIER

Supprimer l'alinéa 10.

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'examen triennal des conditions d'occupation des logements locatifs sociaux est aujourd'hui limité aux zones géographiques présentant un déséquilibre entre l'offre et la demande de logements.

La proposition de loi vise à l'élargir à la totalité du territoire national.

Le dispositif d'examen triennal des conditions d'occupation demande aux organismes un investissement fort. Par essence, la mobilité résidentielle répond à moins d'enjeux dans les zones détendues.